

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 11 avril 2019

Délibération

N° 19.075.4

En exercice 37

Présents 25

Votants 32

Pour 32

Contre 0

Abstention 0

**POLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE - SERVICE
LECTURE PUBLIQUE**

**RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES - LUDOTHÈQUE INTERCOMMUNALE
ET MÉDIATHÈQUE DE COLOMBIERS - ACQUISITION DE
COLLECTIONS SUR TOUS SUPPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES (DRAC) AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE
DÉCENTRALISATION (DGD)**

Date de la convocation : 05/04/2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le 11 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

25 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

7 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Didier CAYLA), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Frédéric FABRE (représenté par monsieur Pascal LOUBET), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Martine SIGNOUREL), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Alain CASTAN), madame Brigitte MARTINEZ (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Danièle BOSCH-LAURENS, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE.

Secrétaire de séance : madame Odile CORBIERE.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 15/04/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 11 avril 2019

**Réseau des médiathèques – Ludothèque intercommunale et médiathèque de Colombiers –
Acquisition de collections sur tous supports – Demande de subvention auprès de la
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) au titre de la Dotation générale de
décentralisation (DGD)**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le budget 2019 voté le 11 avril 2019 ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne a pour projet l'ouverture d'un nouveau service intercommunal de ludothèque sur son territoire ; que ce service sera basé au sein des nouveaux locaux de la médiathèque de la commune de Colombiers, qui sont actuellement en cours de construction ;

Considérant que, dans un premier temps, en vue du déménagement de la médiathèque de Colombiers dans ces nouveaux locaux plus spacieux que ceux occupés actuellement, il est prévu l'acquisition de nouvelles collections destinées à enrichir les collections déjà existantes ;

Considérant que, dans un deuxième temps, en vue de l'ouverture de la ludothèque dans ces mêmes locaux, il est prévu l'acquisition d'un fonds de jeux destiné à équiper ce nouveau service ;

Considérant que La Domitienne prend en charge l'acquisition des nouvelles collections à hauteur de 5 690 euros HT et l'acquisition du fonds de jeu à hauteur de 12 500 euros HT ;

Considérant que les acquisitions de collections sur tous supports qui s'inscrivent dans le cadre d'opération d'investissement ou d'équipement d'une bibliothèque peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et départementales ;

Considérant que, par le terme « *collections de documents tous supports* », on entend notamment les ressources sur supports physiques (imprimés, CD, DVD, etc.) et les ressources dématérialisées (livres, presse, musique, vidéo, mis à disposition sous forme de flux ou fichiers) ;

Considérant, en conséquence, qu'il est opportun de solliciter l'octroi de subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), en vue de sa participation à ces acquisitions ; que la demande de subvention doit porter sur le soutien financier le plus important possible ;

Considérant qu'en cas de non-respect par La Domitienne de ses obligations envers la DRAC, la subvention éventuellement perçue devra être remboursée ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CASTAN, 3^{ème} vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. SOLLICITE l'octroi d'une subvention la plus importante possible auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, pour le projet d'acquisition de nouvelles collections et d'un fonds de jeux destinés à équiper la médiathèque et la ludothèque de Colombiers dans les conditions rappelées ci-avant.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

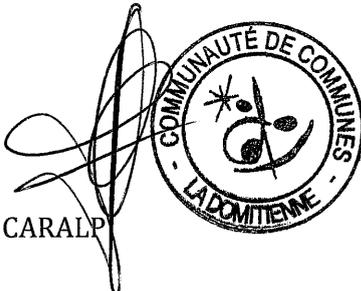
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2019

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20190411-DELIB_19_07